



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lutte et prévention

Question écrite n° 48653

Texte de la question

M. Andre Berthol appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur l'observatoire national des entreprises en difficulté, annonce avec le plan « PME pour la France ». Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les délais et modalités de sa mise en place.

Texte de la réponse

Les PME étant le véritable moteur de la croissance, les entreprises en difficulté constituent un enjeu économique important en termes d'activité économique et d'emplois mis en jeu. Des mesures législatives ont été prises et les procédures CODEFI, CORRI et CIRI fonctionnent. Les résultats concernant le traitement des difficultés sont contrastés, dans un environnement légal complexe. Aussi, il est apparu pertinent de constituer un groupe rassemblant l'ensemble des acteurs concernés, chargé de réfléchir à l'efficacité et à la pertinence des mesures mises en œuvre, avec un double objectif : qualitatif, visant à collationner l'ensemble des informations statistiques, aussi bien dans le cadre du traitement préventif des difficultés que des dépôts de bilan ; quantitatif sur la nature des difficultés et les méthodes judiciaires et extrajudiciaires du traitement de ces difficultés. Son rôle sera de formuler des recommandations sur les mesures d'évolution des textes et des pratiques. L'observatoire national des entreprises en difficultés, dont la création a été décidée dans le cadre du « plan PME pour la France », sera constitué de représentants des administrations, des professionnels concernés par le suivi des entreprises en difficulté, des banques, des chambres consulaires et des entreprises. Il sera installé avant la fin du premier semestre 1997.

Données clés

Auteur : [M. Berthol André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48653

Rubrique : Difficultés des entreprises

Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Ministère attributaire : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 914

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1428